

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 29 MARS 2022**

Convocation en date du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL
Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Eric PANDREAU, Mr
Alain ROUX, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie
BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA, Mr Daniel BLANC

Absents représentés :

Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Lucie DUGUA
Mme Nadine ROCHE donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY

Absents excusés :

Mme Françoise CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal des réunions en date du 8 et 15 février 2022, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

29-03-2022-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE ETABLI PAR MR LE RECEVEUR

Monsieur le Maire expose que les chiffres du réalisé de l'exercice 2021 du budget principal de la commune sont conformes à ceux du compte de gestion 2021 de Mr le receveur.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Mr le receveur n'appelle ni observation, ni réserve pour les résultats 2021.

29-03-2022-2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

Mr Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2021 à l'assemblée :

➤ **Section fonctionnement**

	BUDGET 2021 en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	1 022 500.00	829 756.38
RECETTES	1 022 500.00	1 091 291.62

Soit un excédent de fonctionnement de 261 535.24 €.

➤ **Section d'investissement**

	PREVISIONS en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	3 408 000.00	1 308 751.84
RECETTES	3 408 000.00	1 613 989.67

Soit un excédent d'investissement de 305 237.83 €

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2021.

29-03-2022-3 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter au budget primitif 2022, l'excédent de fonctionnement de 261 535.24 € en recette d'investissement, article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

L'excédent d'investissement 2021 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), recettes d'investissement, pour un montant de 305 237.83 €.

29-03-2022-4 VOTE DU TAUX DES TAXES DE LA FISCALITE LOCALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le maintien pour 2022 des taux de la taxe foncière non bâti et de la taxe foncière bâti 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux de la fiscalité locale 2022 comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière (bâti) (TFB)	29.33 %	29.33 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	49.47 %	49,47 %

29-03-2022-5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 068 000.00€	2 636 000.00€
RECETTES	1 068 000.00€	2 636 000.00€

- Les principaux postes de dépenses en investissement, pour cette année, sont la rénovation et la mise en accessibilité du rez de chaussée de la Mairie, les travaux de voirie et l'acquisition de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des emprunts d'un montant total prévisionnel de 700 000 € seront à souscrire en cours d'année.

29-03-2022-6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT ETABLI PAR MR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2021 établi par M. le receveur, conforme au compte administratif 2021.

29-03-2022-7 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mr Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2021 à l'assemblée :

➤ Section fonctionnement

	BUDGET 2021 en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	196 000.00	112 547.70
RECETTES	196 000.00	252 155.10

Soit un excédent de fonctionnement de 139 607.40 €.

➤ Section d'investissement

	PREVISIONS en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	335 100.00	176 316.51
RECETTES	335 100.00	205 665.75

Soit un excédent d'investissement de 29 349.24 €

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2021.

29-03-2022-8 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter :

- L'excédent de fonctionnement de 139 607.40 € comme suit :
 - 89 607.40 € à l'article 002 (Résultats de fonctionnement reporté), recette de fonctionnement du budget primitif 2022
 - 50 000.00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), recette d'investissement du budget primitif 2022
- L'excédent d'investissement 2021 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), recettes d'investissement, du budget primitif 2022 pour un montant 29 349.24 €.

29-03-2022-9 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	287 000.00 €	330 800.00 €
RECETTES	287 000.00 €	330 800.00 €

29-03-2022-10 PROGRAMME DE VOIRIE – CHEMIN DE HALAGE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la réfection du chemin de Halage et présente l'offre de l'entreprise CHEVAL - MOLINA pour un montant de 12 462.50 € HT et celle de l'entreprise MOUTOT pour 10 730.85 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de voirie chemin de Halage à l'entreprise MOUTOT pour un montant HT de 10 730.85 €

29-03-2022-11 MODIFICATION DU PROGRAMME DE VOIRIE : CHEMIN DES CLÔTRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°27-10-2021-3 attribuant les marchés de travaux de voirie du chemin des clôtures à l'entreprise CHEVAL – MOLINA pour un montant de 11 036.25 € HT et l'informe qu'il convient de modifier le programme de travaux : changement de revêtement de la chaussée en grave Emulsion et d'un monocouche au lieu d'un bicouche initialement prévu.

Le devis de l'entreprise CHEVAL-MOLINA s'élève à 14 580.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des travaux de voirie sur le chemin des clôtures par l'entreprise CHEVAL-MOLINA portant le coût des travaux à 14 580.00 € HT.

29-03-2022-12 MODIFICATION DU PROGRAMME DE REFECTION PARKING SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°11-05-2021-5 attribuant les marchés de travaux de réfection du parking de la salle polyvalente (dépose des barrières, la pose de bordures, le décapage des parkings existants, la réalisation d'un tapis enrobé et la création d'un cheminement en stabilisé pour la cuve à gaz) à l'entreprise MOUTOT pour un montant de 54 345.31 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation de travaux supplémentaires consistant principalement dans la pose d'un enrobé devant l'entrée de la salle d'une surface de 200 m² ce qui porte le nouveau montant des travaux à 60 243.34 € HT, les prix unitaires du marché initial s'appliquant aux nouvelles surfaces.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux supplémentaires à l'entrée de la salle polyvalente par l'entreprise MOUTOT portant le montant total du marché à 60 243.34 € HT

29-03-2022-13 REVISION DU LOYER DU BUREAU DE LA POSTE

Le Conseil Municipal, unanime, procède à la révision annuelle du loyer commercial du bureau de poste en fonction de la variation de l'indice du coût à la construction publiée par l'INSEE ce qui porte le montant du loyer à 496.90 €/trimestre soit 1 987.60 €/an.

29-03-2022-14 REVISION LOYER GARAGE DE LA POSTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision du tarif concernant la location d'un garage communal dans la cour de l'immeuble de la Poste.

Variation annuelle (indice de référence des loyers – 4ème trimestre 2021) : + 1.61 % soit 46.25 €/mois

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le prix du loyer mensuel du garage à 46.25 €.

29-03-2022-15 REVISION DU LOYER « LOCAL OSTEOPATHE»

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision annuelle du loyer du local ostéopathe en fonction de la variation de l'indice du coût des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le prix du loyer du local ostéopathe à 409.76 €/mois soit 4 917.12 €/an

29-03-2022-16 REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL « LA DILIGENCE » - DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du rez de chaussée du bâtiment « la Diligence » afin d'y accueillir le cabinet dentaire est éligible à une subvention au titre du programme européen LEADER.

Le coût estimatif des travaux est de 245 170.50 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de réhabilitation du rez de chaussée du bâtiment « La Diligence » pour l'accueil du cabinet dentaire et sollicite l'attribution d'une subvention du montant le plus élevé possible au titre du programme LEADER.

29-03-2022-17 INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE – RENFORT DE CAMERAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de renforcer les points de vidéosurveillance sur la commune et propose d'ajouter des caméras supplémentaires à l'entrée Nord du village au carrefour de l'avenue de la Gare et de la RD 1086 pour contrôler les voies de circulation et à l'entrée de la ZAE de la Bascule pour un montant prévisionnel de 13159.87 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2022.

Le Conseil Municipal, 6 abstentions, 1 contre et 10 pour, approuve le programme « Installation de la vidéosurveillance – Renfort de caméras » et sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2022.

29-03-2022-18 INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE – RENFORT DE CAMERAS SUR L'ESPACE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'INTERVENTION REGIONALE POUR LA SECURITE DES AUVERGNATS ET DES RHONALPINS 2022

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une caméra située au carrefour de l'avenue de la Gare et de la RD 1086 pour contrôler les voies de circulation, pour un coût prévisionnel de 5 200 € HT et propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins.

Le Conseil Municipal, 6 abstentions, 1 contre et 10 pour, sollicite la région pour l'attribution d'une subvention au titre de la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins 2022 pour le renfort de caméras sur l'espace public.

29-03-2022-19 INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE – RENFORT DE CAMERAS A L'ENTREE DE LA ZAE DE LA BASCULE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'INTERVENTION REGIONALE POUR LA SECURITE DES AUVERGNATS ET DES RHONALPINS 2022

Le Conseil Municipal, 6 abstentions, 1 contre et 10 pour, sollicite la région pour l'attribution d'une subvention au titre de la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins dans le cadre de l'opération

« Renfort de caméras à l'entrée de la ZAE de la Bascule » avec l'installation de 2 caméras pour un coût de 13 100.00 € HT.

29-03-2022-20 DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES CIVILS ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réquisition de Monsieur le Procureur de la République autorisant pendant toute la durée des travaux de la Mairie, le Maire ou tout adjoint de l'Etat Civil délégué à se transporter à la salle polyvalente des Gravier, avenue du Rhône à Saint Pierre de Bœuf, pour y procéder aux célébrations des mariages civils et autorisant, durant la même période, le transport, hors de la Mairie et au même lieu, du registre des actes de mariage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des travaux de la Mairie seront achevés courant mai et que les services administratifs réintégreront le bâtiment. Cependant, aucune salle, avec un espace nécessaire, à la célébration des mariages civils ne sera opérationnelle.

Considérant l'occupation de la salle polyvalente des Gravier par des manifestations sportives la semaine et le week-end,

Considérant la demande faite auprès de Monsieur le Procureur de la République le 25 mars 2022 pour déplacer temporairement le lieu de célébration des mariages au pôle culturel et associatif.

Sous réserve d'un avis favorable de Monsieur le Procureur de la République autorisant, le déplacement pendant toute la durée des travaux de la Mairie, le Maire ou tout adjoint de l'Etat Civil délégué à se transporter au pôle culturel et associatif l'Agora, 1- impasse du tunnel à Saint Pierre de Bœuf, pour y procéder aux célébrations des mariages civils et autorisant, durant la même période, le transport, hors de la Mairie et au même lieu, du registre des actes de mariage.

Le Conseil Municipal, unanime, et sous réserve d'un avis favorable de Monsieur le Procureur de la République :

- Désigne, durant toute la période de travaux de la Mairie, le pôle culturel et associatif l'Agora – 1, impasse du tunnel, pour suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible.
- Décide qu'à ce titre, les mariages pourront y être célébrés
- Dit que les services administratifs réintégreront le bâtiment dans de la Mairie courant mai

AFFAIRES DIVERSES

- Le Conseil Municipal, unanime, approuve le devis de la société Sauvignet -Dumas d'un montant de 2 303.91 € HT pour le changement des fenêtres et installation de volets roulants au local de la Boulophile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

**La secrétaire de séance,
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,
Serge RAULT**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DE-BOEUF' around the top edge and 'Loire' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and a bridge.